



Rapport sur la qualité des actifs
au 31 Mars 2022
Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 mars 2022, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé d'expositions sur des personnes publiques sous forme de prêts pour EUR 54,3 milliards (dont EUR 3,8 milliards de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 5,2 milliards, et d'expositions sur des établissements de crédit (titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides) pour EUR 0,6 milliard, qui sont présentées dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 31/03/2022	Total <i>cover pool</i>	Actifs sortis du <i>cover pool</i>	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	59 471 267	2 990	59 474 257
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	589 507	-	589 507
TOTAL	60 060 774	2 990	60 063 764

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 31 mars 2022 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 31/03/2022	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
France						
État :						
- refinancements export	-	-	5 276 503	-	5 276 503	-
- autres	20 200	-	64	230 000	250 264	-
Banque de France ⁽²⁾	3 821 766	-	-	-	3 821 766	-
Régions	2 247 848	70 008	229 414	-	2 547 269	-
Départements	7 078 872	-	124 650	-	7 203 522	-
Communes	13 929 350	13 336	281 603	-	14 224 289	12 141
Groupements de communes ⁽³⁾	13 058 919	53 816	69 491	-	13 182 226	845
Établissements publics :						
- de santé	5 859 800	-	-	-	5 859 800	176
- d'habitat social	822 557	-	-	-	822 557	-
- autres	666 616	150 000	239	-	816 855	-
Sous-total	47 505 927	287 160	5 981 964	230 000	54 005 052	13 163
Allemagne						
Länder	-	274 896	-	-	274 896	-
Sous-total	-	274 896	-	-	274 896	-
Autriche						
Länder	-	-	164 158	-	164 158	-
Sous-total	-	-	164 158	-	164 158	-
Belgique						
Régions	708	-	27 454	-	28 162	-
Etablissements publics	2 380	-	-	-	2 380	-
Sous-total	3 088	-	27 454	-	30 542	-
Canada						
Communes	100 287	-	34 485	-	134 772	-
Sous-total	100 287	-	34 485	-	134 772	-
Espagne						
État	-	180 000	-	-	180 000	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
Communes	64 127	-	-	-	64 127	-
Sous-total	64 127	230 000	-	-	294 127	-
Etats-Unis						
États fédérés	-	181 761	-	-	181 761	-
Sous-total	-	181 761	-	-	181 761	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers, au 31/03/2022	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
Italie						
État	-	1 155 844	-	-	1 155 844	-
Régions	-	1 664 387	-	-	1 664 387	-
Provinces	-	422 489	-	-	422 489	-
Communes	3 369	745 816	-	-	749 185	-
Groupements de communes	-	9 082	-	-	9 082	-
Sous-total	3 369	3 997 617	-	-	4 000 986	-
Japon						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
Communes	5 150	-	-	-	5 150	-
Groupements de communes	859	-	-	-	859	-
Sous-total	6 009	-	-	-	6 009	-
Suède						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-
Suisse						
Cantons	65 253	-	60 350	-	125 603	-
Communes	221 773	-	-	-	221 773	-
Sous-total	287 026	-	60 350	-	347 376	-
Supranational						
Organismes internationaux	8 355	-	-	-	8 355	-
Sous-total	8 355	-	-	-	8 355	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL	47 996 679	4 996 434	6 268 411	230 000	59 491 524	13 163
Provisions Collectives	-	-	-	-	(20 257)	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	-	-	59 471 267	-

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 31 mars 2022 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et donnent lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31 Mars 2022.

(3) Dont EUR 13 166 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition sur personnes publiques dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2022

Maturité résiduelle finale		
Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Encours total
0	1 212	4 205 726
1	2 635	667 655
2	2 089	469 698
3	3 476	1 134 098
4	3 230	1 063 102
5	2 277	2 129 467
6	2 705	2 358 802
7	2 568	2 274 528
8	2 673	3 960 406
9	2 347	2 830 836
10	1 501	2 558 700
11	1 624	2 932 378
12	1 637	3 986 948
13	1 927	4 904 047
14	1 702	3 936 271
15	1 134	3 500 125
16	976	2 782 445
17	1 039	2 375 401
18	925	3 024 183
19	787	2 744 904
20	243	904 371
21	175	451 899
22	269	573 883
23	201	451 107
24	222	811 256
25	93	303 407
26	72	994 754
27	103	322 950
28	80	374 933
29	53	332 928
30	18	58 929
31	34	22 010
32	14	75 428
33	16	93 554
34	26	39 317
35	20	39 171
36	6	21 574
37	7	27 057
38	2	20 551
39	1	6 422
	40 119	59 765 219
ÉCART DE CHANGE		- 273 695
Provisions collectives non ventilées		- 20 257
TOTAL GÉNÉRAL		59 471 267

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.
La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/03/2022

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2022	Taux de RA fin de période
France		
Etat	-	-
Régions	2 324	0,09%
Départements	2 500	0,03%
Communes	2 745	0,02%
Groupements de communes	1 289	0,01%
Etablissements publics :		
- de santé	7 577	0,13%
- d'habitat social	319	0,04%
- autres établissements publics	573	0,07%
Sous-total	17 328	0,03%
TOTAL expositions sur personnes publiques	17 328	0,03%

Le taux de RA calculé à la fin du premier trimestre 2022 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus à fin mars 2022 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2021, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,19% correspondant à EUR 112 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 mars 2022, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/03/2022	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	126 550
	Autres pays	458 855
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	4 102
TOTAL GÉNÉRAL		589 507

Les titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides sont des expositions sur des établissements de crédit qui correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit. Cette rubrique peut également inclure les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises et des prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques. Au 31 mars 2022, aucune provision spécifique n'était enregistrée sur les titres bancaires.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les valeurs de remplacement doivent bénéficier d'une notation qui entre dans la catégorie « Meilleur échelon » ou, lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours, « Second échelon » de qualité de crédit. Au 31 mars 2022, ces conditions sont remplies.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2022

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	12	52 902	49 500	107 758	-	-	210 160
2	14	-	-	-	283 247	-	283 247
3	3	-	-	-	46 100	-	46 100
5	3	-	-	-	50 000	-	50 000
Total	32	52 902	49 500	107 758	379 347	-	589 507

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue (donc à moins de 3 mois).

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours du premiers trimestre 2022, ni au cours de l'année 2021.

5. LE RISQUE DE TAUX

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe de EUR 80 millions.

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place la stratégie de couverture suivante :

- micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par swap ;
- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre Euribor ou €str.

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de fixing.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédies par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont analysés et gérés à travers le suivi des impasses de taux fixe, d'index et de fixing :

Impasse taux fixe	Le risque est suivi à travers la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) par pilier à une variation des taux de 10 bp
Impasse par index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et hors-bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre les emplois et les ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de fixing.

Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

Pour gérer le risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place un dispositif de gestion qui s'articule principalement autour de l'indicateur de risque en valeur économique (sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN)) :

- Jusqu'au 31 décembre 2021, le dispositif d'appétit au risque de taux fixe de la Caisse Française de Financement Local se déclinait en un set de limites encadrant les sensibilités globales et par time-bucket de la valeur actuelle nette (VAN). Cet encadrement se matérialisait par la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de la Caisse Française de Financement Local (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs étaient calculés pour quatre time buckets prédéfinis (court terme, moyen terme, long terme, très long terme), et encadrés par des limites qui étaient calibrées pour ne pas perdre plus de EUR 80 millions avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Sensibilité	25,0	-10,1	-5,3	-3,3	-8,0

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Court terme	15,0	-4,4	-5,8	-3,0	-6,0
Moyen terme	10,0	-6,5	1,0	4,9	-1,7
Long terme	10,0	0,7	-1,4	-6,5	-0,4
Très long terme	9,0	0,1	0,9	1,3	0,0

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Court terme	30,0	12,4	7,7	13,3	12,7
Moyen terme	30,0	21,4	24,5	23,1	12,5
Long terme	30,0	16,7	26,0	10,6	18,2
Très long terme	30,0	8,3	5,7	15,0	13,0

- Depuis le 1er janvier 2022, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une nouvelle méthodologie d'encadrement du risque de taux : la mesure de ce risque est égale à la perte maximale observée en valeur actuelle nette (VAN) par rapport à huit scénarios différents d'évolution des taux. Ces huit scénarios correspondent aux six scénarios du calcul du ratio réglementaire « outlier » auxquels d'ajoutent deux scénarios internes supplémentaires définis sur base des variations historiques des taux.

La perte maximale observée en fin de trimestre parmi les huit scénarios considérés est présentée ci-dessous :

(En EUR millions)	Limite	31/12/2021 (proforma)	31/03/2022
Perte maximale observée en VAN	(80)	(24,6)	(9,2)

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut ainsi :

- soit utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 31 mars 2022, ils s'élevaient à EUR 3 846 millions ;
- soit céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions bancaires, classées en valeurs de remplacement. Au 31 mars 2022, celles-ci s'élevaient à EUR 586,2 millions.
 - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 31 mars 2022, ceux-ci s'élevaient à EUR 3 045,4 millions.
 - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 31 mars 2022, ceux-ci s'élevaient à EUR 33 169,9 millions.

Au 31 mars 2022, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 40 647,5 millions (hors impact des éventuelles provisions et des swaps de couverture) d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France (y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France). Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de *run-off*, sont couverts par des excédents de trésorerie, des valeurs de remplacement, des actifs liquides de haute qualité ou des actifs éligibles au refinancement de la Banque de France.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des registered covered bonds (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus. Au 31 mars 2022, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie sur les 3 premiers mois (avec un maximum de EUR 4,2 milliards) et un besoin de trésorerie sur les trois derniers mois avec un besoin maximum de EUR 0,7 milliard à fin juillet et à fin septembre pour lequel les mesures de gestion nécessaires ont été ou seront prises.

Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées et des actifs.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS

CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

